

Rodez, le 10 juin 2025

**Notification d'Appel Fractionné
de l'année 2025**

LAFAGE LAURENT

Références : 1700746042068 NN2G 46 250

Exp: MSA MPN 180 AVENUE MARCEL UNAL 82014 MONTAUBAN CEDEX 14
105560

MONSIEUR LAFAGE LAURENT
LD TRINQUES
46250 ST CAPRAIS

Date d'exigibilité : 20/06/2025
Date limite de paiement : 15/07/2025

Monsieur,

Vous trouverez, ci-dessous, le détail des cotisations et contributions sociales à payer pour le 2^{ème} appel fractionné de l'année 2025.

Comment est calculé le montant de cet appel fractionné ?

Cet appel représente 70,00 % des cotisations et contributions sociales émises au titre de l'année 2024. Pour ce qui concerne le Fonds de Mutualisation Sanitaire et Environnement (FMSE), le montant représente l'intégralité de la contribution.

COTISATIONS SOCIALES AGRICOLES	907,55 Eur
INDEMNITES JOURNALIERES AMEXA	87,50 Eur
ASS. CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROF.	196,14 Eur
RETRAITE COMPLEMENTAIRE OBLIGATOIRE	296,80 Eur
CONTRIBUTION FORMATION PROFESSIONNELLE VIVEA	30,45 Eur
C.S.G NON DEDUCTIBLE	149,10 Eur
C.S.G DEDUCTIBLE	422,80 Eur
C.R.D.S	31,15 Eur
MONTANT DE VOTRE APPEL FRACTIONNE	2 121,49 Eur

Comment procéder au paiement ?

La somme de **2 121,49 Euros** est à payer au plus tard le 15/07/2025.

Nous vous invitons à procéder au paiement de cette somme par :

- Prélèvement
- Télé-règlement
- Virement bancaire

Page